

# Activités périscolaires

La Ville de Serris propose des services périscolaires complets dans chacune des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune. Ils permettent la prise en charge des enfants de 7h30 le matin jusqu'à 19H00 le soir.



## Les activités périscolaires

Les activités périscolaires sont des services publics non obligatoires payants. Ces accueils sont des moments éducatifs à part entière permettant de faire l'apprentissage de la vie en collectivité, des règles d'hygiène et d'équilibre alimentaire. Les services périscolaires sont réservés aux enfants scolarisés à Serris et présents dans ses écoles.

**Les activités de services périscolaires (avant et après l'école) ;**

- › Les accueils pré et postscolaire (avant et après l'école) ;
- › la pause méridienne qui comprend la restauration scolaire ;
- › et les études surveillées.

## L'accueil périscolaire du matin

**Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07 h 00 à 08 h 30.**

**L'accueil s'effectue sur chaque groupe scolaire.**

Ce temps d'accueil est payant, sur inscription. Les animateurs privilégient des activités calmes comme la lecture ou le dessin pour permettre aux enfants de commencer leur journée tout en douceur.

## Pause méridienne

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 h 00 à 14 h 00. La pause méridienne s'effectue sur chaque groupe scolaire.

La pause méridienne comprend la restauration scolaire.

## L'accueil périscolaire du soir

**Accueil du soir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 19 h 00 (départ possible à partir de 17 h 00 et le goûter est inclus). L'accueil a lieu sur chaque groupe scolaire.**

La journée de classe se termine à 16h30. Les élèves qui restent à l'école après la classe prennent tout d'abord un goûter fourni par la Ville de Serris. Des animations et des ateliers facultatifs leur sont ensuite proposés jusqu'à 19h00 (travaux manuels, dessin...), les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants sont encadrés par des animateurs. Dans chaque école, un directeur, recruté par la Ville de Serris, est responsable de l'équipe d'animateurs. Les taux d'encadrement légaux sont d'1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire. Cet accueil est payant, sur inscription.

## Études surveillées :

Les lundis et/ou mardis et/ou jeudis de 16 h 30 à 18 h 00 (goûter inclus).

## Études surveillées + Accueil du soir :

Les lundis et/ou mardis et/ou jeudis de 16 h 30 à 19 h 00 (le goûter est inclus).

### 1 2 3 SOLEIL



**Adresse :** 8 rue de Navarre

**CP :** 77700

**Ville :** Serris

**Telephone :** 01 60 42 62 67

 EN SAVOIR PLUS

## LA TÊTE DANS LES NUAGES



**Adresse :** 2/4 cours de la Tamise

**CP :** 77700

**Ville :** Serris

**Telephone :** 01 60 42 30 16

 EN SAVOIR PLUS

## LES PETITS MATELOTS



**Adresse :** 8 rue de Magellan

**CP :** 77700

**Ville :** Serris

**Telephone :** 01 60 04 69 67

 EN SAVOIR PLUS

## LES P'TITS LOUPS



**Adresse :** 12 rue Émile Cloud

**CP :** 77700

**Ville :** Serris

Telephone : 01 60 43 66 83

 EN SAVOIR PLUS

## L'ÎLE AUX ENFANTS



**Adresse :** 5 place Thomas Le Pilleur

**CP :** 77700

**Ville :** Serris

**Telephone :** 01 60 43 25 06

 EN SAVOIR PLUS

## ALLER PLUS LOIN

- > Centre de loisirs mercredi et vacances
- > Menu scolaire

